

Le triage forestier de la Cendre



Vallon de Soulce modelé par une forte imbrication entre la forêt et les pâturages

Description des caractéristiques du triage

Courrendlin



Châtillon



Soulce



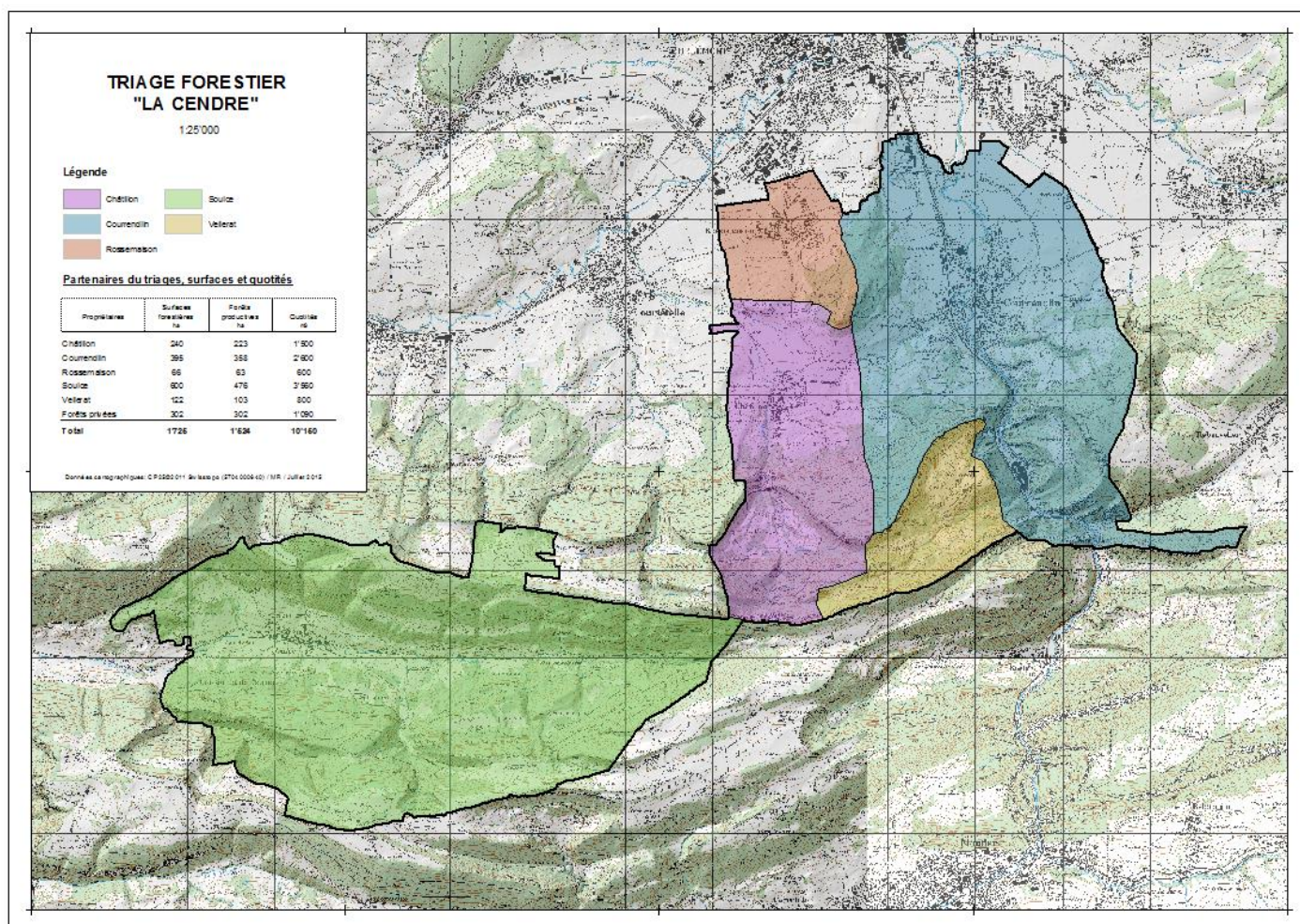
Vellerat



Rossemaison



Situation géographique



Le triage forestier de la Cendre est un triage essentiellement montagneux, avec une morphologie caractéristique des anticlinaux et des cluses. Il s'étale depuis l'entrée de la ville de Delémont (altitude 450 m) jusqu'à la frontière avec Berne (altitude 1'100 m). Le triage recouvre 5 communes : Courrendlin, Haute – Sorne / Soulce, Vellerat, Châtillon et Rossemaison.

Les forêts et pâturages boisés du triage ont des vocations très diverses : accueil, protection, nature et paysage, production ; elles sont généralement productives à très productives et composées en moyenne de 60% d'essences résineuses.

Propriétés et production

Le triage de la Cendre regroupe 5 propriétaires publics, ainsi que des propriétaires privés (20% de la surface productive). Les propriétaires publics sont : les bourgeoisies autonomes de Courrendlin et de Châtillon, ainsi que les communes mixtes de Haute-Sorne / Soulce, Vellerat et Rossemaison. Les surfaces et quotités par propriétaire tirés des plans de gestion en vigueur figurent dans le tableau ci-dessous :

Partenaires du triages, surfaces et quotités

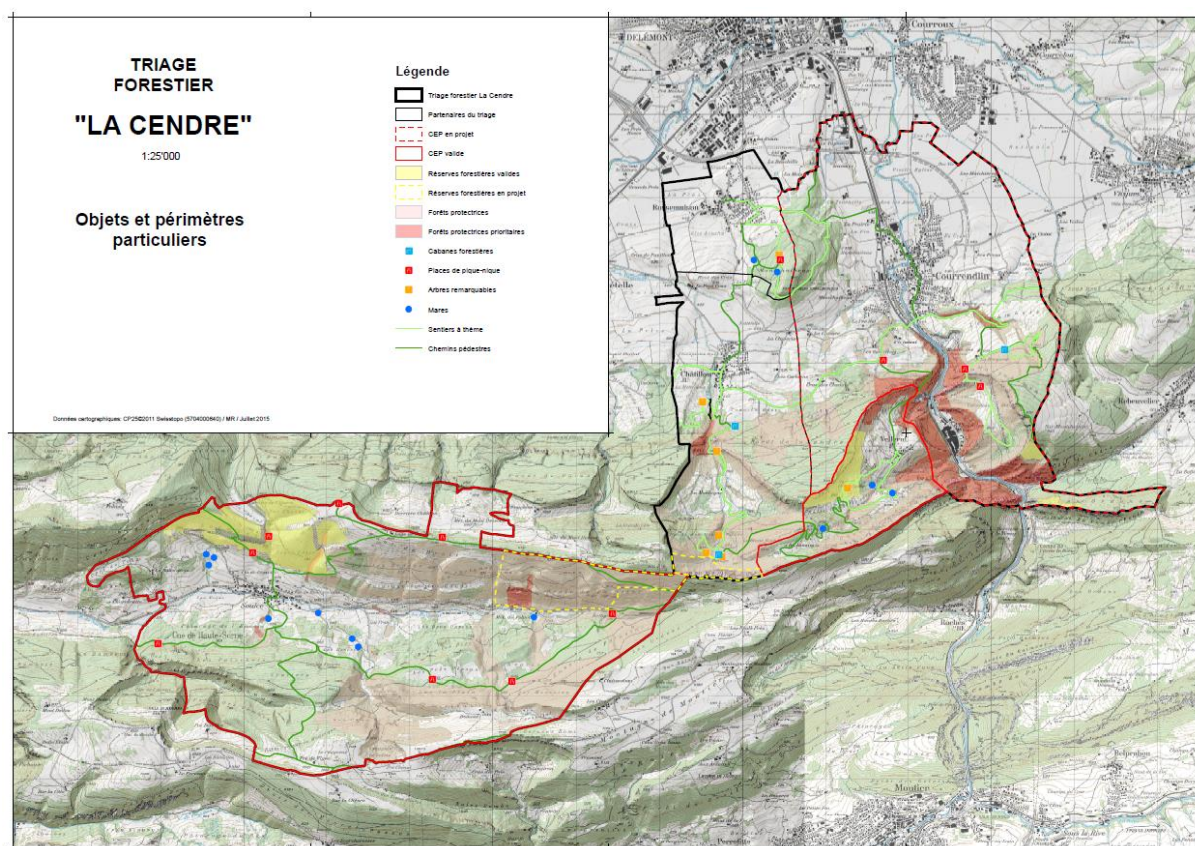
Propriétaires	Surfaces forestières ha	Forêts productives ha	Quotités m3
Châtillon	240	223	1'500
Courrendlin	395	358	2'600
Rossemaison	66	63	600
Soulce	600	476	3'560
Vellerat	122	103	800
Forêts privées	302	302	1'090
Total	1'725	1'524	10'150

Le triage est dirigé par sa commission. Le garde forestier de triage (F. Schaffter) en est la cheville ouvrière et dirige les activités opérationnelles.



Le bilan financier des comptes forestiers publics est globalement équilibré, avec des variations en fonction des communes ou bourgeoisies (+/- 10'000.-/an ; cf. annexe).

Réalisations dans le cadre du triage forestier de la Cendre



Les travaux suivants ont été réalisés ou sont en cours de réalisation :

- ✓ 3 concepts d'évolution du paysage (Soulce et Vellerat en phase terminale, Courrendlin en phase de lancement)
- ✓ 2 projets de sylviculture de protection (CFF et villages/routes cantonales)
- ✓ Mise en réserve de 5 surfaces forestières (Soulce : réserve bacchante – Peute Côte et Surmont ; Vellerat : réserve sur éboulis – forêt des gnomes ; Courrendlin : stations particulières – Vaferdeau et Ordon ; Châtillon en cours de validation)
- ✓ Traitement sylvicole multifonctionnel avec coupe d'env. 10'000 m³ de bois par an et réalisation d'env. 20 ha de soins cultureux par année.
- ✓ Sentiers thématiques (Soulce – sentier des sources ; Châtillon – sentier des arbres remarquables ; Courrendlin – sentier des fonctions et stations ; Vellerat – sentier des gnomes ; Rossemaison – sentier des arbres remarquables)
- ✓ Amélioration et optimisation du réseau de desserte forestière
- ✓ Travaux particuliers (introduction d'essences rares, traitements en faveur des vipères et du houx, création de lisières et de mares, travaux sylvicoles en faveur d'ouvrages de protection, sylviculture du douglas, transformation en peuplements jardinés, interventions d'urgences – accident ICN, etc.)

- ✓ Réalisation d'outils de planification (carte des stations et plans de gestion sur l'ensemble du triage, certification du triage)
- ✓ Organisation de manifestations d'envergure (fête du paysage, fête de la forêt protectrice) ; construction de cabanes forestières (3)
- ✓ Suivi de classes d'école (dans le cadre des cours d'école ou pour les travaux dans le cadre des CEP) ; vulgarisation pour les agriculteurs dans le cadre des CEP ; cours de formation pour apprentis ou forestiers.